

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-17**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –  
Programme B du FACÉ 2021 (totalité, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

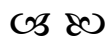


M. le Président rappelle que, pour le sous-programme B du FACÉ 2021 (extension) dans le programme d'électrification ER 2021, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a voté un montant de travaux de 537 120 euros (HT), montant ramené à 426 682 euros par le Comité, le 4 avril 2022.

M. le Président propose au Bureau d'affecter la totalité de ce montant à une tranche unique composée des 53 opérations suivantes dans le programme ER 2021 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER016-1005	Archiac	Rue de la Font Ginier	7 800
ER016-1006	Archiac	Place du Champ de Foire	6 400
ER022-1014	Asnières-la-Giraud	Rue des Acacias	4 500
ER032-1007	Ballon	Rue du Stade	5 800
ER033-1000	La Barde	Les Brults	6 100
ER052-1003	Boisredon	La Garenne	4 600
ER065-1009	Breuil-Magné	Rue des Forgerons	7 600
ER073-1016	Bussac-sur-Charente	Chemin des Guilloteaux	5 300
ER074-1006	Bussac-Forêt	Route de Poulignac	4 500
ER078-1006	Chadenac	Route d'Orsin	13 100
ER111-1009	Clion-sur-Seugne	Chemin de la Boissarde	20 100
ER124-1005	Courant	Rue du Treuil Bois	5 900
ER125-1006	Courcelles	Chemin du Plantis	8 600
ER150-1006	Les Eglises-d'Argenteuil	Petit Fragne	6 900
ER158-1019	Ferrières	Rue du Chemin Vieux	6 600
ER174-1009	Genouillé	Route des Fruitières	5 400
ER175-1007	Germignac	Rue des Pierrières	5 100
ER186-1004	Le Gué-d'Alléré	Rue de la Chapelle	9 100
ER203-1007	Landrais	Impasse des Abreuvoirs	7 000
ER224-1004	Matha	Le Pisset	9 000
ER232-1019	Meursac	Route des Maisons Neuves	5 700
ER241-1017	Montguyon	La Bourdolle	12 300
ER242-1004	Montils	Impasse de la Chapelle	8 300
ER244-1005	Montpellier-de-Médillan	Rue du Moulin des Joguets	2 800
ER263-1004	Nieul-le-Virouil	Route des Frênes	5 600
ER277-1008	Essouvert	Allée des Pins	4 500
ER292-1007	Puy-du-Lac	Les Loges	8 200
ER293-1007	Puyravault	Route de Chambon	4 600
ER303-1006	La Ronde	Rue de la Mairie	5 000
ER309-1018	St-Aigulin	Chevrier Nord	12 100
ER309-1020	St-Aigulin	Le Petit Bois	6 600
ER310-1020	St-André-de-Lidon	Route de Mortagne	9 900
ER317-1014	St-Ciers-du-Taillon	Chez Jouet	7 200
ER322-1011	St-Cyr-du-Doret	Rue du Moulin Maingot	11 900
ER323-1028	St-Denis-d'Oléron	Rue de la Colaze	5 100
ER329-1002	St-Froult	Rue du 8 Mai 1945	9 700
ER329-1003	St-Froult	Rue du 8 Mai 1945	5 500
ER350-1005	St-Julien-de-l'Escap	Rue des Justices	10 200
ER353-1003	St-Laurent-de-la-Prée	Rue de la Croix Jonc	5 300
ER366-1007	St-Martin-de-Coux	Route des Chagnasses	6 400

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER366-1008	St-Martin-de-Coux	Les Chagnasses	3 700
ER373-1025	St-Médard-d'Aunis	Route du Marais	8 200
ER376-1007	St-Ouen-d'Aunis	Rue des Jardins	34 900
ER404-1011	St-Simon-de-Pellouaille	Chemin du Pérat	3 400
ER404-1012	St-Simon-de-Pellouaille	Route de Pellouaille	7 300
ER425-1028	Semussac	Rue de la Champagne	7 600
ER441-1012	Tesson	Rue de la Barrière	6 000
ER444-1006	Thénac	Chemin de la Garenne	4 900
ER446-1007	Thors	Le Chaboisseau	3 600
ER469-1006	Villars-en-Pons	Rue de la Rangearderie	4 000
ER472-1004	Villedoux	Rue de la Liberté	35 182
ER474-1003	Villeneuve-la-Comtesse	Rue des Pâquerettes	7 000
ER481-1002	Voissay	Impasse du Bourg	4 600
<b>Total</b>			<b>426 682</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*